

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 64 (1991)

**Heft:** 2

## Erratum

**Autor:** [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Edition, administration et publicité**  
Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement,  
Pierre-G. Stalder  
8, rue Clos-de-Bulle  
1004 Lausanne,  
tél. (021) 23 45 82  
fax (021) 20 76 88

**Bureau de la section romande**  
Bernard Vouga, architecte,  
Lausanne, président.  
René Gay,  
Genève, vice-président.  
Adriano Rizzetto,  
Lausanne, caissier.  
Pierre Stalder,  
Lausanne, secrétaire

**Rédacteur principal**  
François-Joseph Z'Graggen,  
architecte EPFL/SIA,  
10, place de la Riponne,  
1014 Lausanne,  
tél. (021) 44 72 31  
fax (021) 44 63 05  
(022) 61 36 17

**Rédacteurs**  
P. Cagna, G. Collomb,  
Ph. Gfeller, J.-P. Giuliani,  
R. Hermanjat, P. Liniger,  
B. Marchand, H. Robert-Charrue,  
W. Tüscher,  
M. Vianu, E. Weber.

**Diffusion**  
La revue *Habitation* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL – Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses).

**Abonnement**  
Suisse : Fr. 45.- par an.  
Etranger : Fr. 60.-.  
Prix du présent numéro : Fr. 6.-.

Photocomposition : Livre Total Lausanne  
Impression : Roto-Sadag Genève

Couverture : Réaffectation au logement des bâtiments 16 à 28 rue Cité-Derrière à Lausanne  
Projet Luscher (voir page 4)

revue mensuelle romande

## ÉDITORIAL

**L**

*a notion de patrimoine est une notion délicate, notamment parce qu'elle touche des couches affectives profondes de l'homme, liées aux racines de chacun. Dans notre société culturellement avancée et économiquement aisée, la question du patrimoine se trouve de plus en plus souvent posée. Ce contexte est encore exacerbé par l'hypertrophie démocratique, qui fait que chaque problème est souvent examiné dans un mélange complet des compétences et niveaux de décision. On ne peut bientôt plus planter un clou sans l'*'imprimatur'* de l'AACC (amicale des amateurs de cailloux du coin) ou de *je-ne-saisquelle* «sainte» congrégation. Avant de développer, dans notre prochain numéro, la question du patrimoine d'une manière théorique, je voudrais amorcer ce débat dans le présent numéro à partir d'un cas particulier déjà plusieurs fois évoqué, mais qui fait l'objet d'une importante opération de revitalisation urbaine : la Cité à Lausanne. Ce cas est ici abordé de deux manières :*

- *d'une part, par la présentation du projet lauréat d'une commande d'avant-projets organisée par l'Etat de Vaud auprès de quatre bureaux lausannois. Cette proposition moderniste est exemplaire, comme le relève dans son rapport le comité d'évaluation : Dans un secteur sensible comme la Cité, toute intervention doit être d'une grande délicatesse, fondée sur une analyse rigoureuse, en cas de restauration et surtout de reconstruction. Cela interdit, notamment aux pouvoirs publics, tout pastiche, toute intervention banale, et, à contrario, toute brutalité. Le projet de M. Luscher, mandaté par le Conseil d'Etat pour la suite des études, outre une typologie de logement innovatrice, est l'architecture la plus marquante, tout en témoignant le meilleur respect de l'histoire du lieu;*
- *d'autre part, par une réflexion historique de D. Gilliard, qui, pour conclure, met en exergue le lien entre cette opération de revitalisation et son pendant, le projet Riponne-Tunnel, lien évoqué notamment dans HABITATION 6/90.*

François-Joseph Z'GRAGGEN

## SOMMAIRE

### Architecture

2 Quarante logements  
à la Cité

4 Le projet  
expliqué par  
*Rodolphe Luscher*

8 Cauchemar à la Cité  
*J.D. Dominique Gilliard*

12 Les Zénithales  
à La Conversion/Lutry  
*Mario Invernizzi*

### USAL

15 Cap sur l'avenir  
*Fritz Nigg*

17 La nouvelle ordonnance  
WEG est entrée en vigueur  
*Fritz Nigg*

19 25 ans du  
Fonds de solidarité de l'USAL

### Lire Voir Entendre

21 Quatre livres,  
une charte, un jeu

25 Renseignements techniques

29 Une rubrique mensuelle  
et internationale  
*Olivier Barras*

### B.D.

32 L'Echo des Cités  
de F. Schuiten et B. Peeters

Dans le numéro précédent, quelques erreurs de transcription ou de traduction ont émaillé les textes :  
— au bas de la page 9, «les images qui perdurent dans le souvenir du visiteur paraissent en priorité centrées autour de la transversalité cellulaire des logements,...»;  
— à la page 11, l'architecte R.-E. Monnier est de Neuchâtel, du Portugal provient Alvaro Siza;  
— à la page 24, les «bons de participation» sont en fait des «parts sociales». Les auteurs et lecteurs voudront bien nous en excuser.